

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU NEUF DÉCEMBRE DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le neuf Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03/12/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Pascal VISCIERE – Jean-Pierre HARDOUIN – Jean-Claude MENEAU – Adèle DENIS – Martine LÉON – Elisabeth CHAUBET – Sophie BABIN – Damien VANWATERLOO – Fabien BARREAU et Elodie ROUSSEAU (arrivée à 21h10).  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTES :** Samira SALHI-JOLIT qui donne pouvoir à Jean-Serge HURTEVENT, Ingrid MOIRET qui donne pouvoir à Elodie ROUSSEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Adèle DENIS

**LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2019 est approuvé.**

### **I – BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 5/2019**

Considérant la vente des parcelles du quartier durable :

sect°	N°	m <sup>2</sup>	valeur	n° inventaire
AM	285	819	10 864,72	2009-2111-001
AM	827	162	963,94	2008-2111-004
AM	830	117	846,53	2009-2111-003
AM	297	8 905	91 208,14	2012-2111-001
AM	872	163	3 938,00	2016-2111-002
AM	873	16	521,56	2017-2111-003
AM	876	19	10 912,76	2017-2111-001
AM	875	463		
AM	879	276	5 970,00	
AM	881	266		
AM	883 (339)	60	1 497,42	2017-2111-002
AM	885 (340)	1 555	38 991,54	2014-2115-001
		12 821	165 714,61	

Considérant les études et travaux sur les parcelles du quartier durable :

Libellé	montant	n° inventaire
ECO QUARTIER 2016	1 896,00	2016-2315-112
ECO QUARTIER 2017	7 666,12	2017-2315-112
ECOQUARTIER 2018	5 202,00	2018-2315-112
	14 764,12	

Considérant qu'il convient de régulariser certains comptes du budget 2019.

Le Conseil Municipal après délibération unanime (14 pour) ;  
Vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
675-042 valeur cession	180 478,73 €	
7761-042 Différence sur réalisations		77 910,73 €
192-040 moins valeur cession immo	77 910,73 €	€
2111-040 Terrains nus		126 723,07 €
2115-040 Terrains bâtis		38 991,54 €
2315-040 Travaux en cours		14 764,12 €
739211 Transfert de charges	+ 1 654,00 €	
752 – Revenus des immeubles		+ 1 300,00 €
024 – Produit des cessions		+ 354,00 €
<b>Total</b>	<b>260 053,46 €</b>	<b>260 053,46 € €</b>

N° 2019-113 Publiée le 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

## II – TARIFS COMMUNAUX 2020

Suite au travail de la Commission Finances réunie le 27 Novembre dernier ;

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité (14 pour) ;

**VOTE** les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### TARIFS CIMETIERE

<b>CONCESSION 2m<sup>2</sup></b>	
Cinquantenaire	<b>216 €</b>
Trentenaire	<b>193 €</b>
Temporaire (15 ans)	<b>168 €</b>
Droit de superposition établi à 50% des tarifs ci-dessus	
Droit de superposition perpétuel	<b>397 €</b>
<b>CONCESSION CINÉRAIRE 1 m<sup>2</sup></b>	
Cinquantenaire	<b>131 €</b>
Trentenaire	<b>116 €</b>
Temporaire (15 ans)	<b>104 €</b>
Droit de superposition établi à 50% des tarifs ci-dessus	
<b>COLUMBARIUM et CASE URNE</b>	
Case pour 15 ans	<b>370 €</b>
Urne supplémentaire	<b>98 €</b>
Taxe ouverture porte	<b>47 €</b>
Taxe jardin du souvenir	<b>98 €</b>

N° 2019-114 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

**TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE – 2020**

Le Conseil Municipal <b>DÉCIDE</b> ;	<b>HABITANT LA COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>VIN D'HONNEUR</b> 3 heures sans vaisselle	<b>94 €</b>	<b>140 €</b>
<b>VENDREDI SOIR</b> de 18h00 à 9h00	<b>65 €</b>	<b>65 €</b>
<b>JOURNEE + NUIT</b> Salle libre à 9h00 le matin	<b>293 €</b>	<b>500 €</b>
<b>WEEK END</b> Samedi 10h00 au lundi 9h00	<b>450 €</b>	<b>655 €</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b> <b>AZAY-CHEILLE (24h00)</b> 1 <sup>ère</sup> location locations suivantes	<b>93 €</b> <b>154 €</b>	
<b>SOCIETE</b> <b>VENTE COMMERCIALE</b> Journée en semaine		<b>294 €</b>
<b>CAUTION</b> Réclamée lors du retrait des clés	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
<b>DEDIT</b> Moins de 2 mois avant la location	<b>80 €</b>	<b>80€</b>

N° 2019-115 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

**RÉGIE PHOTOCOPIE**

Photocopie	<b>0,30 €</b>
------------	---------------

N° 2019-116 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

**TARIF STATIONNEMENT VENTE AU CAMION**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le tarif applicable est de **10 €** le mètre linéaire pour le stationnement de camions :

- de livraison de vente par correspondance,
- de vente directe au déballage.

N° 2019-117 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

**TARIF STATIONNEMENT « MARCHÉ »**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le tarif applicable est de **20 €** par mois pour les ventes sur la place du Pôle Social (camions vente à emporter, pizza, maraichers, poissonnerie...).

N° 2019-118 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

Arrivée d'Élodie ROUSSEAU

### **III DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

CHAPITRE	N°	OPERATIONS	BUDGET 2019	¼ pour 2020
21	76	Matériels et Mobiliers	17 910,00 €	4 477,50 €
23	83	Bâtiments Communaux	486 512,48 €	121 628,12 €
20	108	Réseaux secs	78 819,07 €	19 704,77 €
23	110	Travaux de Voirie	207 559,39 €	51 889,85 €
21	115	Acquisitions Foncières	75 000,00 €	18 750,00 €
23	117	Cimetière	15 033,00 €	3 758,25 €
23	118	Défense Incendie	7 340,00 €	1 835,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré majoritairement (10 pour, 5 contre, 1 blanc) ;  
- **CONSTATE** et - **DIT** que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de **222 043 €**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2020 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019,

- **DIT** que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2020.

N° 2019-119 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

**IV – SIEIL – MODIFICATION STATUTAIRE POUR 2020**

Considérant la modification des statuts du SIEIL, nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

Vu ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des Communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

VU le projet de modification des statuts du SIEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

Le Conseil Municipal **ADOpte** les modifications des statuts du SIEIL, approuvés par le Comité syndical du SIEIL le 14 octobre 2019.

N° 2019-120 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019
---

**V – LOTISSEMENT « MAISONS BRULÉES » - PRÉSENTATION AVANT-PROJET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet du permis d'aménager du lotisseur Villadim sur le secteur « Maison Brulées ».

Le dépôt du permis devrait intervenir en Janvier 2020, la commercialisation des lots en Mai 2020 et les travaux débuteraient en Septembre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

**APPROUVE** l'avant-projet du Lotissement « Les Colchiques »

**S'ENGAGE à intégrer** les espaces communs et VRD dans le domaine public communal, dès que les formalités réglementaires auront été accomplies.

N° 2019-121 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019
---

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a utilisé cette délégation :

TPPL : 10 479,00 € H.T. (couche roulement sur pont de l'Indre)

CF-IT : 64,13 € H.T. (switch, câbles, tapis souris école)

TPPL : 2 624,00 € H.T. (écluse et ralentisseur au Haut Beigneux)

SIEIL : 24 847,66 € H.T. (SIE 1345-2016 Maison Rouge Pilonnerie au lieu de 39 035,43 €)

BRUNET : 830,00 € H.T. (installation pot à boues réseau chauffage école)

N° 2019-122 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019
---

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

### **1 – Déclassement de 30 m<sup>2</sup> du domaine public rue de l’Ile Bouchard**

Monsieur JAVELOT expose au Conseil Municipal, que les anciens propriétaires du 6 rue de l’Ile Bouchard avaient construit un garage et leur mur sur leur parcelle AM 409 dans l’alignement de celle contenant leur habitation (AM 411).

Lors de la mise en vente des terrains et au vu des plans, il est apparu qu’une partie du garage et le mur sont construits sur le domaine public (car il y a un décrochement).

Il est proposé au Conseil Municipal de rétrocéder cette bande de terrain de 30 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité (16 pour) ;

**DÉCIDE** le déclassement des 30 m<sup>2</sup> du domaine public

**CHARGE** François TARTARIN, Géomètre Expert, de réaliser le document de division cadastrale et d’accomplir toutes des démarches administratives liées à ce dossier

N° 2019-123 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

### **2 – Cession de 30 m<sup>2</sup> rue de l’Ile Bouchard**

Considérant la délibération (n° 2019-122) de déclassement de 30 m<sup>2</sup> de terrain du domaine public,

Considérant le projet de lotissement et de vente de la propriété du 6 rue de l’Ile Bouchard

Considérant qu’il y a lieu de régulariser l’alignement au niveau du 6 rue de l’Ile Bouchard

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (16 pour) ;

**DÉCIDE** de céder ces parcelles au prix net de 18 €/m<sup>2</sup> :

- 19 m<sup>2</sup> à rattacher à la propriété AM 411 (M. GOYALLON Julien et Mme CHENEVEAU Karine)
- 11 m<sup>2</sup> à rattacher à la parcelle AM 408p et 409p (Touraine Travaux Immobiliers)

**AUTORISE** Le Maire à signer toute pièce relative à ces ventes.

N° 2019-124 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 13/12/2019

### **3 – CCTVI – Convention d’occupation des locaux pour la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « garderie périscolaire » au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (délibération 2019-023) et présente la convention d’occupation partielle des locaux de biens affectés à l’exercice de la compétence « enfance jeunesse ».

Après délibéré à l’unanimité (16 pour) Le Conseil Municipal ;

**ACCEPTE** les termes de la convention

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention

N° 2019-125 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

### **4 – CCTVI – Convention de mise à disposition du personnel communal pour exercer les missions liées à la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « garderie périscolaire » au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (délibération 2019-023) et présente la convention de mise à disposition du personnel communal pour exercer les missions liées à la garderie périscolaire.

Après délibération majoritaire (15 pour, 1 contre), Le Conseil Municipal ;

**ACCEPTE** les termes de la convention

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention

N° 2019-126 Publiée le : 11/12/2019 reçue en Préfecture le : 11/12/2019

## **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS**

Compte rendu commission tourisme  
Après plusieurs corrections et modifications... Le flyer sur les circuits des caves est enfin terminé.

Compte rendu commission enfance 5 décembre 2019  
Nous avons fait ce jeudi 5 décembre un bilan sur l'accueil périscolaire avec Emilie qui s'occupe des ALSH sur la CCTVI et Marie notre directrice périscolaire. Vous trouverez les chiffres sur le document joint. Notre accueil fonctionne bien, nous avons la chance d'avoir une directrice patiente, présente et à l'écoute. Notre personnel semble avoir trouvé sa place et nous n'avons pas de retour négatifs des familles. Ces dernières ont formulé des demandes qui sont à l'étude par Marie et Emilie notamment sur un moment où les enfants pourraient faire leurs devoirs. Nos locaux n'ont pour le moment pas reçu l'agrément jeunesse et sport pour le coté primaire car il reste des aménagements à faire dans les sanitaires. Pour le coté maternelle tout est bon !

## **INFORMATIONS**

Vœux 2020

LA CHAPELLE AUX NAUX	Samedi	04-janv	11h	Salle polyvalente
BREHEMONT	dimanche	05-janv	11h	Salle de séminaires
ARTANNES	mardi	07-janv	19h	Salle multiactivités
SORIGNY	jeudi	09-janv	19h	Espace Gilbert Trottier
MONTS	jeudi	09-janv	19h	Espace Cocteau
VALLERES	Vendredi	10-janv	19h	Salle polyvalente
AZAY LE RIDEAU	Samedi	11-janv	19h	Salle Auguste Rodin
RIVARENNES	dimanche	12-janv	11h	Salle des fêtes
LIGNIERES DE TOURAINE	dimanche	12-janv	11h	Foyer Rural
ESVRES	jeudi	16-janv	19h	
SAINTE-CATHERINE	Vendredi	17-janv	18h30	Salle des lisses
MONTBAZON	Vendredi	17-janv	19h30	Espace Atout Cœur
PONT DE RUAN	Vendredi	17-janv	19h	Salle des fêtes
THILOUZE	Vendredi	17-janv	19h	Salle des Tilleuls
SAINT-BRANCHS	Vendredi	17-janv	19h	Salle des fêtes
VILLAINES LES ROCHERS	Vendredi	17-janv	19h	Salle polyvalente
VILLEPERDUE	Vendredi	17-janv	19h	Salle des Albisias
CHEILLE	Samedi	18-janv	11h	Salle Polyvalente A
SACHE	Samedi	18-janv	16h	Salle des fêtes
RIGNY USSE	dimanche	19-janv	11h	Salle des fêtes
TRUYES	Mardi	21-janv	19h	Salle des fêtes
CC Touraine Vallée de l'Indre	Vendredi	24-janv	19h	Domaine de Thais
VEIGNE	Lundi	27-janv	19h	Salle Casiopée

Cette liste sera envoyée à chacun.

## **TOUR DE TABLE**

**Anne-Sophie FERNANDES** signale qu'il faut vérifier les siphons des sanitaires de l'école (fortes remontées d'odeurs)

**Sophie BABIN** demande si les TAP seront reconduits en 2020-2021 ? Anne-Sophie répond que cela dépendra du résultat de l'enquête auprès des parents d'élèves (s'il en est fait une). *A ce jour on finit l'année 2019-2020, à la future équipe municipale de poursuivre ou non.*

**Jean-Pierre HARDOUIN** rappelle le recrutement de Thierry au 1<sup>er</sup> Décembre. Il demande si le broyage / débrassage sera de nouveau effectué par un agent communal ? car il faudrait prévoir l'achat d'une débroussailleuse.

**Sophie BABIN** dit que la fête des Loupiots et Loupiotes a été un succès, l'association « Les Cheillennes » a vendu 30 litres de vin chaud.

**Damien VANWATERLOO** demande la pose d'un panneau indiquant Cheillé Bourg à la sortie d'agglomération de la Chapelle (rue du Vieux Chêne). *Oui après la Rousselière.*

**Elisabeth CHAUBET** annonce :

- une réunion mercredi soir avec la FREDON, pour le choix des plantes concernant le fleurissement du Bourg,
- la livraison des colis de fin d'année. *Distribution les 20 et 21 Décembre 2019.*

**Jean-Claude MENEAU** a assisté à la Commission Economique de la CCTVI avec Marc BADILLER

**Commercialisation / Relation** entreprises (Point sur les dossiers en cours, évolution des garagistes vers l'hydrogène et l'électrique) \* **Emploi / Insertion** (Bilan Markethon 2019) \* **Communication** : CAP ECO novembre, Plan de communication 2020 \* **Animations** : Retour sur Ferme Expo 2019 \* Objectif entreprendre – 22 novembre 2019, A venir : Salon SIMI / Tours Loire Valey, Top des entreprises, Petit déjeuner « Mécénat » Château d'Azay le Rideau le 13/12, Salon des jeunes inventeurs 2020, Journée de créativité INNOV-EPA 2020.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Jean-Claude GASSOT (Vice-Président) pour faire équiper l'extension de la zone artisanale de CHEILLÉ. Deux solutions ; la Commune réalise les travaux et conserve la Taxe d'Aménagement, ou, la CCTVI fait les travaux et la Commune lui reverse la T.A..

**Adèle DENIS** demande un ralentisseur au niveau du 44 rue de l'Île Bouchard pour réduire la vitesse.

**Elodie ROUSSEAU** :

- annonce que les lanternes de la fête des « Loupiots Loupiotes » ont pu être récupérées en grande partie, sauf à La Rémonière et au Château d'Azay qui n'étaient pas ouverts et d'autres sont tombées dans l'Indre et dans la forêt Azay-Druey. De toute façon ces lanternes sont biodégradables.
- remercie les associations et les personnels communaux qui ont œuvré à la réussite de la Fête des « Loupiots Loupiotes ».
- signale que les Poids Lourds et autocars (déviés au début du mois) ont défoncé le Chemin de la Brosse (dans le virage).
- souhaite avoir les articles du P'tit Bulletin Hiver pour le 20 Décembre. *Le sommaire sera envoyé aux élus.*
- demande aux conseillers des idées pour la présentation des vœux 2020, avant le 09 janvier.

**Fabien BARREAU** :

- annonce que l'épicière remercie tous les participants à l'animation du 1<sup>er</sup> Décembre,



- demande le déplacement du panneau PNR, qui gêne la visibilité en sortant de la Cité des Acacias. *C'est vu avec le service technique qui s'en occupera dès que possible, car il faut arracher un massif béton et en refaire un plus loin.*
- a été contacté pour une animation cirque sur la Commune. *Voir avec le Directeur de l'école et Coline (car il existe déjà une animation en TAP)*

**Pascal VISCIERE :**

- annonce que le pylône au Bourg est installé, montage de l'antenne début janvier 2020
- signale que le panneau d'informations, au square des AFN, sera implanté en janvier 2020 (après création du massif et raccordement électrique).
- a assisté à la Commission Transports Scolaires de la CCTVI, 8 élèves de plus qui empruntent le bus, il y a surcharge sur certains circuits. Pour y remédier, les enfants habitants à moins de 3 km du collège n'auront plus accès au bus. Les demandes d'inscriptions en ligne seront bloquées quand le quota sera atteint (1<sup>ers</sup> inscrits / 1<sup>ers</sup> servis). Un courrier sera adressé aux Communes en janvier et aux familles concernées en avril.  
Il a été rappelé lors de cette réunion que les mesures disciplinaires en bus sont systématiquement adressées aux Communes.

**Marc BADILLER** annonce :

- que le vendeur de pizzas aimerait se rapprocher de l'épicerie
- que la toiture du silo bois va être changée cette semaine

**Jean-Serge HURTEVENT** indique qu'il a relancé l'architecte pour le projet d'aménagement d'un logement locatif et d'un bureau paramédical au 22 rue de Chinon.

Prochaine réunion le **09 Janvier 2020.**

**Délibérations prises – 09/12/2019**

2019-113	BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 5/2019
2019-114	TARIFS COMMUNAUX 2020 - TARIFS CIMÉTIÈRE
2019-115	TARIFS COMMUNAUX 2020 - LOCATION SALLE POLYVALENTE
2019-116	TARIFS COMMUNAUX 2020 - RÉGIE PHOTOCOPIE
2019-117	TARIFS COMMUNAUX 2020 - STATIONNEMENT VENTE AU CAMION
2019-118	TARIFS COMMUNAUX 2020 - STATIONNEMENT « MARCHÉ »
2019-119	DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)
2019-120	SIEIL – MODIFICATION STATUTAIRE POUR 2020
2019-121	LOTISSEMENT « MAISONS BRULÉES » - PRÉSENTATION AVANT-PROJET
2019-122	DÉCISIONS DU MAIRE
2019-123	Déclassement de 30 m <sup>2</sup> du domaine public rue de l'Île Bouchard
2019-124	Cession de 30 m <sup>2</sup> rue de l'Île Bouchard
2019-125	CCTVI – Convention d'occupation des locaux pour la garderie périscolaire
2019-126	CCTVI – Convention de mise à disposition du personnel communal pour exercer les missions liées à la garderie périscolaire

**Signatures**

<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>		<b>FERNANDES Anne-Sophie</b>	
<b>JAVELOT Daniel</b>		<b>SALHI-JOLIT Samira</b>	Pouvoir à J-S. HURTEVENT
<b>BADILLER Marc</b>		<b>VISCIERE Pascal</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>		<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>	
<b>DENIS Adèle</b>		<b>LÉON Martine</b>	
<b>CHAUBET Elisabeth</b>		<b>BABIN Sophie</b>	
<b>MOIRET Ingrid</b>	Pouvoir à E. ROUSSEAU	<b>VANWATERLOO Damien</b>	
<b>BARREAU Fabien</b>		<b>ROUSSEAU Elodie</b>	